COMMUNE
DE
VAUGRIGNEUSE

ARRÊTÉ N°052-2026
RÉGLEMENTANT PROVISOIREMENT
LE STATIONNEMENT DES VÉHICULES
1 rue du Bois Gaillard

Le Maire de la Commune de Vaugrigneuse :

- **Vu** les articles L 2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- **Vu** le Code de la route et notamment ses articles R 37-1 et R 225 ;

- **Vu** l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière et les textes subséquents la modifiant et la complétant ;

- **Considérant** la demande de la AA GROUP représentée par Monsieur AMMAMOU Kais, ayant siège au 11bis rue de Fosses, 91100, CORBEIL-ESSONNE, qui a été missionnée par la société ORANGE, ayant siège à CHAMPIGNY-SUR-MARNE (94500) – 42 rue Lieutenant Ohresser pour exécuter des travaux de remplacement de cadre et tampons de chambre télécom au 1 rue du Bois Gaillard ;

- **Considérant** que des interventions ponctuelles seront réalisées, dans le cadre des travaux mentionnés ci-dessus, sur le domaine public communal par la société AA GROUP, nécessitant un arrêté de voirie pour toute la durée des travaux ;

- **Considérant** que pour la sécurité des usagers et le bon déroulement de ces travaux, il y a lieu de réglementer le stationnement sur ces lieux ;

ARRÊTE

Article 1 : Le 02 novembre 2026 et pour une durée de calendaire de 15 jours, la société AA GROUP est autorisée à instituer une interdiction de stationner au droit du chantier 1 rue du Bois Gaillard.

Article 2 : La société AA GROUP est chargée de mettre en place des panneaux de signalisation réglementaires prévoyant cette interdiction de stationnement et devra prendre toutes les dispositions utiles pour permettre aux riverains d'accéder à leur propriété.

Article 3 : Dès l'achèvement des travaux, la Société AA GROUP devra rétablir à ses frais la voie publique et ses dépendances et réparer tous dommages éventuellement causés.

Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Limours est chargé de l'application du présent arrêté qui sera affiché selon les conditions réglementaires habituelles, et dont ampliation sera transmise à :

Monsieur Kais AMMAMOI représentant la Société AA GROUP
Un représentant de la Société ORANGE
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Limours

MAIRIE DE VAUGRIGNEUSE (Essonne)

Vaugrigneuse, le 12/10/2026
Le Maire,

Elodie CREPIN

Affiché le 13/10/2026

Ampliations transmises le 13/10/2026